

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PINOT, MANGEOL, DUBOIS, LANTZ, MOMBERT, PERNON, MARECHAL.

ABSENT EXCUSE : HENRY pouvoir à RIEHL, FOERSTER pouvoir à MATHIEU.

ABSENT NON EXCUSE :

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

2) **INTERVENTION DE M. Joseph KRUMMENACKER**

M. le maire donne la parole à M. Joseph KRUMMENACKER, représentant l'Association Bien Vieillir en Lorraine.

3) **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2011 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 294 130,27 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 13 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

4) **COMPTE ADMINISTRATIF 2001 EAU**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2011 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 89 101,32 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 13 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

5) **COMPTE DE GESTION 2011 COMMUNE**

Le maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2011 établi par Mme FAIDHERBE Sandra, receveur municipal, trésorière de Lorquin.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2011.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

6) **COMPTE DE GESTION 2011 EAU**

Le maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2011 établi par Mme FAIDHERBE Sandra, receveur municipal, trésorière de Lorquin.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2011.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

7) **AFFECTATION RESULTAT COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- affectation en investissement : 182 784,59 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

8) **AFFECTATION RESULTAT EAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

- affectation en investissement : 24 021,91 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

9) TAUX CONTRIBUTION 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après discussion, fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2012 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,33 %
- taxe sur foncier bâti : 9,60 %
- taxe sur foncier non bâti : 106,17 %
- CFE : 13,62 %.

Sans changements par rapport à l'année précédente.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

20h35 : arrivée de Mme Foerster

10) BUDGET 2012 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2012 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section de fonctionnement :
 - dépenses : 1 412 295,00 €
 - recettes : 1 412 295,00 €
- section d'investissement :
 - dépenses : 3 629 349,00 €
 - recettes : 3 629 349,00 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 13 | ABSTENTION : 1 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

11) BUDGET 2012 EAU

Le Conseil Municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2012 présenté par le maire et l'arrête comme suit :

- section d'exploitation :
 - dépenses : 144 776,00 €
 - recettes : 144 776,00 €
- section d'investissement :
 - dépenses : 186 602,00 €
 - recettes : 186 602,00 €.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

12) ACHAT INDICATEUR DE VITESSE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1er juillet 2009 décidant l'achat d'un cinémomètre radar solaire pour l'entrée du village (en venant de Sarrebourg), et son influence significative sur la baisse de la vitesse. Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat, en 2012, d'un cinémomètre radar qui sera installé route du Donon, pour un montant de 3300 €,
- sollicite une subvention du Conseil Général de la Moselle au titre des amendes de police,
- s'engage à couvrir, par inscription au budget, la part à la charge de la commune,
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la gestion de l'opération.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

13) RESTRUCTURATION C.I.S. ABRESCHVILLER

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours d'Abreschviller décidé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle dans sa séance du 20 décembre 2011.

Il présente la convention sur les modalités de restructuration et la convention de mandat.

La convention sera à modifier de la manière suivante :

- Article 7 : Réduction du délai global de paiement limité à 10 jours au lieu de 30.
- Annexe 2 : Aménagement général du site : exclusion de certaines contraintes à la charge de la commune (clôture extérieure avec portail, places de stationnements réservées, puits d'aspiration, réseaux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ces conventions.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

14) PACTE II - AMENAGEMENT 2012-2014

Appelé à en délibéré, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires pour la période 2012-2014, PACTE II Aménagement, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 189 922,00 € :

- autorise le maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE II Aménagement 2012-2014,
- charge le maire d'adresser avant le 1er novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet,
- donne délégation à Monsieur le maire pour signer ladite convention.

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

| Intitulé du projet | Montant des travaux en € H.T. | Montant de dotation garantie affectée en € | Montant des compléments d'enveloppe sollicités |
|--|--------------------------------------|---|---|
| Construction d'une école élémentaire (accueillant les enfants d'Abreschviller, Vasperviller et quelques enfants de St-Quirin - Lettenbach) et aménagement des espaces publics, tranche 2 | 2 869 520,16 € | 130 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> complément cantonal <input checked="" type="checkbox"/> complément départemental |

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

15) MOTION DE SOUTIEN

Le maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par l'entreprise Abreschviller Sciage et sa mise en redressement judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'entreprise ainsi qu'à ses salariés.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

16) CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis, en 2009, un défibrillateur installé à l'entrée de la pharmacie d'Abreschviller.

Il présente le contrat de maintenance et d'entretien de l'entreprise SCHILLER d'un montant de 107,64 €T.T.C. annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce contrat.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

17) EMPLOIS SAISONNIERS

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'emploi de 3 saisonniers au taux horaire de 29/35^{ème}.

Un tirage au sort a déterminé les 3 bénéficiaires.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 13 | ABSTENTION : 1 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

18) TRAVAUX FORET COMMUNALE

Le maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux présenté par l'Office National des Forêts d'un montant de 21 330,00 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis.

| | | |
|-----------|----------------|------------|
| POUR : 14 | ABSTENTION : 0 | CONTRE : 0 |
|-----------|----------------|------------|

19) DIVERS

- Diffusion des listes d'assesseurs aux bureaux de vote des 22 avril et 06 mai
- Un ouvrage de Michel HENRY a été offert à la bibliothèque municipale.
- Le 15 juin 2012, une délégation de la commune se rendra à l'école élémentaire pour remettre l'ouvrage de Michel Henry aux élèves de CM2.
- Le maire annonce que M. Jacky Blettner a été retenu au titre du poste de gestionnaire du Gîte Communal.

La séance est levée à 22h45.